

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01623

Numéro SIREN : 524 787 769

Nom ou dénomination : HOLDING LEMAGNY

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009175

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2018/009175**  
n°de gestion : **2010B01623**  
n°SIREN : **524 787 769 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 18/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

HOLDING LEMAGNY - Société par actions simplifiée  
8 chemin de la Plaine ZA des Bauches 38640 Claix -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1379999

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	807 774.00		807 774.00	807 774.00				
Créances rattachées des participations	632 408.36		632 408.36	612 886.11	19 522.25	3.19		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	1 440 182.36		1 440 182.36	1 420 660.11	19 522.25	1.37		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	103 428.34		103 428.34	18 195.60	85 232.74	468.43	
	Autres créances	6 781.54		6 781.54	22 844.77	16 063.23	70.31	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 590 293.42		1 590 293.42	829 436.82	760 856.60	91.73		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	1 700 503.30		1 700 503.30	870 477.19	830 026.11	95.35		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 140 685.66		3 140 685.66	2 291 137.30	849 548.36	37.08		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

632 408.36

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 115 000)	115 000.00		115 000.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	302 800.00		302 800.00			
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	11 500.00		11 500.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 744 540.79		1 175 628.20		568 912.59	48.39
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	882 120.91		568 912.59		313 208.32	55.05
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	3 055 961.70		2 173 840.79		882 120.91	40.58	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	442.94		107.86		335.08	310.66
	Emprunts et dettes financières diverses	6 144.76		8 601.80		2 457.04	28.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 255.90		8 321.02		5 065.12	60.87
	Dettes fiscales et sociales	74 510.99		59 409.00		15 101.99	25.42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	369.37		1 094.83		725.46	66.26	
Autres dettes			39 762.00		39 762.00	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	84 723.96		117 296.51		32 572.55	27.77
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		3 140 685.66		2 291 137.30		849 548.36	37.08

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

84 723.96 117 296.51

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	346 382.22		346 382.22	340 674.00		5 708.22	1.68
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	346 382.22		346 382.22	340 674.00		5 708.22	1.68
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			41 067.30	32 823.16		8 244.14	25.12
Autres produits			1.07	4.75		3.68	77.47
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			387 450.59	373 501.91		13 948.68	3.73
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			36 918.70	27 045.10		9 873.60	36.51
Impôts, taxes et versements assimilés			17 080.63	20 886.24		3 805.61	18.22
Salaires et traitements			225 461.34	241 523.11		16 061.77	6.65
Charges sociales			113 347.71	105 364.85		7 982.86	7.58
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			7.93	8.19		0.26	3.17
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			392 816.31	394 827.49		2 011.18	0.51
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			5 365.72	21 325.58		15 959.86	74.84
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

16 820.00  
45.00 2 550.00

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	899 100.00		596 403.00		302 697.00	50.75
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	899 100.00		596 403.00		302 697.00	50.75
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	369.37		1 094.83		725.46	66.26
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	369.37		1 094.83		725.46	66.26
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	898 730.63		595 308.17		303 422.46	50.97
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	893 364.91		573 982.59		319 382.32	55.64
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			45.00		45.00	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>			45.00		45.00	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>			45.00		45.00	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	11 244.00		5 025.00		6 219.00	123.76
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 286 550.59		969 904.91		316 645.68	32.65
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	404 429.68		400 992.32		3 437.36	0.86
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	882 120.91		568 912.59		313 208.32	55.05

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

**HOLDING LEMAGNY**

Société par Actions Simplifiée au capital de 115.000 euros  
Siège social : 8 Chemin de la Plaine – ZA des Bauches – 38640 CLAIX  
524 787 769 RCS GRENOBLE

---

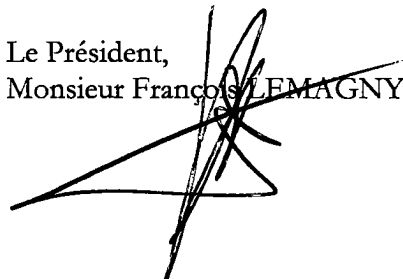
**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**APPROUVES PAR LES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

**EN DATE DU 29 JUIN 2018**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Monsieur François LEMAGNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Lemagny', written over the printed name of the president.

## **HOLDING LEMAGNY**

Société par Actions Simplifiée au capital de 115.000 euros  
Siège social : 8 Chemin de la Plaine – ZA des Bauches – 38640 CLAIX  
524 787 769 RCS GRENOBLE

---

Pour copie certifiée Conforme



### **RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT**

### **EN VUE DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

### **EN DATE DU 29 JUIN 2018**

Cher Actionnaire,

Nous vous avons réuni, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société (ci-après la « Société »), à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Sur votre demande, nous vous apporterons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition au siège social de la Société dans les délais légaux.

### **ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous présentons, ci-après, les comptes de l'exercice écoulé en rappelant les chiffres de l'exercice précédent.

#### **1° / Commentaires sur les comptes**

Le total des produits d'exploitation s'élève à 387.451 euros, contre 373.502 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'établit à 392.816 euros, contre 394.827 euros au titre de l'exercice antérieur.

Le résultat d'exploitation enregistre ainsi une perte d'exploitation s'élevant à (5.366) euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, contre une perte d'exploitation de (21.326) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant positif de 898.731 euros, le résultat courant avant impôts s'établit à un montant positif de 893.365 euros, contre un montant positif de 573.983 euros au titre de l'exercice antérieur.

En l'absence de résultat exceptionnel, et après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices s'élevant à 11.244 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 882.121 euros, contre un bénéfice net comptable de 568.913 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## **2°/ Progrès réalisés – Difficultés rencontrées**

La Société n'a rencontré aucune difficulté particulière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## **3°/ Modifications statutaires intervenues au cours de l'exercice**

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice d'une importance telle qu'il soit nécessaire de le mentionner dans le présent rapport.

## **EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR**

La Société va poursuivre son activité de gestion et de détention de participations et assurer des prestations de services, de conseil et d'assistance à l'égard de ses filiales.

## **ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

- **LES REVETEMENTS ALPINS** (*Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 8 Chemin de la Plaine – 38640 CLAIR et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 488 080 409 RCS GRENOBLE*), dont la Société détient la pleine propriété de 99,90 % des titres :

Chiffre d'affaires	7.776.965 euros
Résultat	979.802 euros
Capitaux propres	1.720.361 euros
	pour un capital de 50.000 euros

- **SCI 2F** (*Société Civile Immobilière au capital de 1.800 euros, dont le siège social est situé 8 Chemin de la Plaine – ZA des Bauges - 38640 CLAIR et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 505 014 183 RCS GRENOBLE*), dont la Société détient la pleine propriété de 99,94 % des titres :

Chiffre d'affaires	56.748 euros
Résultat	23.755 euros

- **SCI LA BAGNE** (*Société Civile Immobilière au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé 8 Chemin de la Plaine – ZA des Bauches - 38640 CLAIR et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 799 049 440 RCS GRENOBLE*), dont la Société détient la pleine propriété de 99,50 % des titres :

Chiffre d'affaires	679 euros
Résultat	(133.977) euros

- **SCI DU SOLEIL** (*Société Civile Immobilière au capital de 200.000 euros, dont le siège social est situé 8 Chemin de la Plaine – ZA des Bauches - 38640 CLAIR et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 819 286 444 RCS GRENOBLE*), dont la Société détient la pleine propriété de 99,99 % des titres :

Chiffre d'affaires	13.336 euros
Résultat	(11.763) euros

### **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Notre Société n'a enregistré aucune activité en matière de recherche et de développement à l'actif du bilan au titre de l'exercice écoulé.

### **RESULTATS – AFFECTATION**

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable s'élevant à 882.120,91 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres Réserves », lequel serait ainsi porté de la somme de 1.744.540,79 à la somme de 2.626.661,70 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

### **INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (CODE DE COMMERCE, ART. L.441-6-1)**

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après :

- pour les fournisseurs, le nombre et le montant total hors taxes des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, lequel montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats hors taxes de l'exercice,
- pour les clients, le nombre et le montant total hors taxes des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, lequel montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice.

<b>Factures fournisseurs reçues non réglées au 31 décembre 2017 dont le terme est échu</b>					<b>Factures clients émises non réglées au 31 décembre 2017 dont le terme est échu</b>					
1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>										
Nombre de factures concernées					0					1
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	1 800	1 800	
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0 %	0%	0%	0%	0%					
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						0%	0%	0%	2.2 %	2.2 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>										
Nombre de factures exclues	Néant				Néant					
Montant total des factures exclues	NC				NC					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jrs				Délais légaux : 30 jrs					

### **CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux stipulations de l'article 17 des statuts, il vous appartiendra d'approuver les termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

## **INFORMATION SUR LES PRETS INTERENTREPRISES (CODE MONETAIRE ET FINANCIER, ART. L.511-6 3 bis)**

Nous vous informons que la Société n'a consenti ou bénéficié d'aucun prêt inter-entreprises régis par les dispositions de l'article L. 511-6, 3bis du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## **ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS (CGI)**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice écoulé en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

## **SITUATION DES MANDATS**

### 1) Mandats sociaux

Nous vous rappelons que :

- Aux termes des décisions de l'Actionnaire unique en date du 1<sup>er</sup> août 2013, Monsieur François LEMAGNY a été nommé en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée.

### 2) Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons les mandats en cours des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société.

- Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Jacques TAGNARD (*nommé aux termes des décisions de l'Actionnaire unique en date du 1<sup>er</sup> août 2013*) expirera à l'issue de la délibération appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et devant se tenir dans le courant de l'année 2019.
- Le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Madame Martine PACCOUD (*nommée aux termes des décisions de l'Actionnaire unique en date du 1<sup>er</sup> août 2013*) expirera à l'issue de la délibération appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et devant se tenir dans le courant de l'année 2019.

## **PRISES DE PARTICIPATIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune prise de participation par la Société dans des sociétés ayant leur siège social en France n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL**

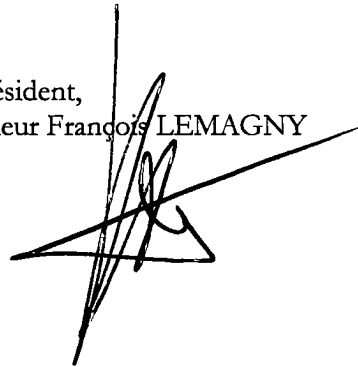
Il est précisé que le personnel de la Société et/ou le personnel des Sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détient pas, dans le capital de la Société, d'actions au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Nous vous invitons à prendre connaissance également des rapports du Commissaire aux comptes joints aux présentes.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tous renseignements que vous pourriez désirer et compléter nos explications.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils vous ont été présentés, consentir quitus entier et sans réserve à votre Président et adopter les décisions qui vous seront soumises.

Le Président,  
Monsieur François LEMAGNY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the printed name.

## HOLDING LEMAGNY

Société par Actions Simplifiée au capital de 115.000 euros  
Siège social : 8 Chemin de la Plaine – ZA des Bauches – 38640 CLAIX  
524 787 769 RCS GRENOBLE

---

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

### DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 29 JUIN 2018

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

---

#### QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice net comptable s'élevant à 872.231,63 euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

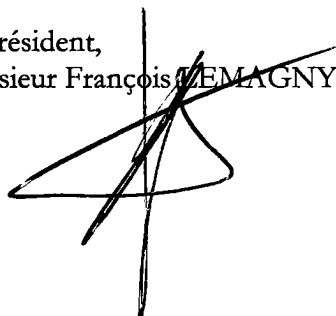
- En totalité au compte « Autres Réserves »,  
lequel est ainsi porté de la somme de 1.744.540,79 à la somme de 2.616.772,42 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

---

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Monsieur François LEMAGNY





## **SAS HOLDING LEMAGNY**

524 787 769 RCS Grenoble  
8 chemin de la Plaine  
38640 CLAIX

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

# Jean-Jacques TAGNARD

**Expert-Comptable**

Inscrit au Tableau de l'Ordre - Région Lyon/Rhône Alpes

**Commissaire aux Comptes**

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

## SAS HOLDING LEMAGNY

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique de la société HOLDING LEMAGNY,

#### 1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING LEMAGNY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. Fondement de l'opinion

##### *Référentiel audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 14 juin 2018



Jean-Jacques TAGNARD  
*Commissaire aux comptes*

**BDO**

Adresse professionnelle :

**BDO Rhône-Alpes**

20 rue Fernand Pelloutier - 38130 Echirolles  
Téléphone : 04.76.09.50.54 - Télécopie : 04.76.40.79.93

[www.bdo.fr](http://www.bdo.fr)

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	807 774.00		807 774.00	807 774.00				
Créances rattachées à des participations	632 408.36		632 408.36	612 886.11	19 522.25	3.19		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	1 440 182.36		1 440 182.36	1 420 660.11	19 522.25	1.37		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	103 428.34		103 428.34	18 195.60	85 232.74	468.43	
	Autres créances	6 781.54		6 781.54	22 844.77	16 063.23	70.31	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 590 293.42		1 590 293.42	829 436.82	760 856.60	91.73		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	1 700 503.30		1 700 503.30	870 477.19	830 026.11	95.35		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 140 685.66		3 140 685.66	2 291 137.30	849 548.36	37.08		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an 632 408.36